



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MUSSIG**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA CABANE À LIVRES  
N°2022-44**

**Le Maire de la commune de MUSSIG,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** l'organisation de l'inauguration de la Cabane à Livres prévue le Samedi 2 Juillet 2022, nécessitant à occuper le domaine public routier au niveau de la rue du Fossé,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité à la fois des invités et des organisateurs de la manifestation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRÊTE**

**Article 1 : Permission de voirie**

L'inauguration de la Cabane à Livres prévue le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h00 à 20h00 dans la rue du Fossé, nécessitent une restriction de chaussée via l'interdiction totale de circulation et de stationnement par les véhicules légers et poids lourds sur l'ensemble de la voie.

Une déviation sera néanmoins mise en place via la rue de Sélestat et la rue du Kirchfeld.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux véhicules en charge de la manifestation, aux véhicules de secours, aux véhicules des forces de l'ordre.

**Article 2 : Durée**

La présente permission de voirie est établie pour le Samedi 2 Juillet 2022 de 15h00 à 20h00, selon les besoins de la manifestation et de son organisation (installation et rangement compris).

**Article 3 : Règlementation et sécurité**

Ladite manifestation fera l'objet d'une signalisation fixe, prévue et mise en place par les agents et élus municipaux.

**Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :**

- Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Mussig
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat

MUSSIG, le 21/06/2022

Le Maire,  
Philippe WOTLING

